

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2021

DATE 8 MAI 2021

Cette Assemblée Générale a été régulièrement convoquée par courrier du 8 avril 2021, accompagnée d'un envoi par mail aux adhérents ayant transmis leurs coordonnées. Le nombre de membres adhérents cotisants s'élève au 7 mai 2021 à 1453 membres, 40 membres sont présents et 232 membres sont représentés, soit un total de 272 membres votants, représentant 18,7%. L'Assemblée Générale est donc réunie conformément aux conditions fixées par les statuts et peut de ce fait délibérer valablement.

Le bureau de l'Assemblée est constitué de Damien O'NEILL, président, et de Catherine MALPHETTES et Jérôme OUDART, scrutateurs.

1. RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020 DE LA DIRECTRICE

par la Directrice Christine DELETTRE

L'année 2020 a été marquée par deux événements majeurs qui ont fortement influencé l'activité de notre association : la pandémie du Covid-19 et la proposition de loi Limon.

- Dès le mois de mars, le premier confinement est venu stopper net les rendez-vous dans les locaux de l'association avec les candidats et les personnes en recherche d'origine, mais également les démarches entreprises auprès des maternités d'Ile de France. Nous avons maintenu en priorité l'accueil des jeunes femmes qui s'adressent à nous, allant parfois même à leur rencontre en province.
- Depuis le 30 juin, date de dépôt de la proposition à l'Assemblée Nationale jusqu'à son vote par les députés le 4 décembre dernier, la FAF s'est mobilisée face à cette proposition de loi qui signerait, si elle était validée par le Parlement en l'état, la fin de l'activité de la FAF en France en termes de recueils d'enfants et donc d'apparentements. Nous y reviendrons ultérieurement.

ACTIVITÉ EN FRANCE

ACCOMPAGNEMENT DES FEMMES ET RECUEIL D'ENFANTS

En 2020, nous avons été contactés par 33 femmes. La pluralité de situations perdure avec une certaine complexification. La plupart de ces femmes présentent une multi problématique, combinant fragilité psychologique et difficultés éducatives et sociales ; ainsi les femmes ont été accompagnées systématiquement aux plans psychologique et social. De plus, avec le confinement, il a fallu s'adapter et transformer les rencontres physiques en entretiens à distance.

Ces femmes présentaient surtout un besoin de parole et de confier leurs préoccupations autour d'une grossesse arrivant dans un contexte anxiogène. Les entretiens menés et les renseignements donnés ont conduit la grande majorité d'entre elles à ne pas confier leur enfant.

Il y a eu cinq situations très engagées dans la voie de confier un enfant.

L'une des situations a fait l'objet d'une information préoccupante auprès de la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP) du département concerné.

Trois ont abouti au recueil de l'enfant mais deux jeunes femmes sont revenues sur leur décision durant le délai de rétractation. Les restitutions ont été accompagnées par l'équipe, avec pour l'une d'entre elles, un signalement au juge des enfants et une aide de l'ASE.

En synthèse, sur l'année 2020, nous avons recueilli 3 enfants, dont un par procédure devant notaire, et réalisé 3 apparentements, dont 2 pour des enfants recueillis en 2019 et pour lesquels nous attendions le terme du délai de rétractation.

SUIVI DES FAMILLES

Sept familles ont été suivies dans le cadre de l'accompagnement prévu jusqu'au prononcé de l'adoption plénière et/ou en conformité avec les évaluations demandées par les pays d'origine concernés, en réalisant les visites à domicile requises.

L'équipe est également toujours sollicitée par des parents pour un accompagnement à la parentalité dans le temps, la plupart du temps au moment de l'adolescence ou sur des difficultés de l'enfant qui se révèlent dans le cadre de la scolarité. Certains échanges ont également lieu au moment d'événements majeurs dans la vie de la famille : naissance d'un enfant biologique, décès d'un membre de la famille, déménagement et changement d'environnement entre autres.

PREMIERS ENTRETIENS DE CANDIDATURE COUPLES

Nous continuons à étudier avec attention toutes les candidatures que nous recevons. Notre choix reste, à l'identique des années précédentes et d'autant plus cette année dans le double contexte d'incertitude où nous sommes, de ne retenir qu'un très petit nombre de candidats afin que le temps d'attente avant de devenir parents reste toujours « suffisamment raisonnable ». Nous prenons le temps de l'expliquer aux candidats dès lors que nous avons un contact téléphonique avec eux.

Sur 82 candidatures reçues cette année, 5 couples ont été reçus, 1 seul a été retenu et validé définitivement, et 1 couple est en cours de procédure. Ces chiffres reflètent la réalité de l'Adoption en France à laquelle l'association est confrontée, comme de nombreux OAA. Le retour à la normale que nous espérons pour 2020 avec la reconstitution et la stabilisation de l'équipe n'a pas été possible.

OUVERTURES DE DOSSIERS

En 2020, la Famille Adoptive Française a enregistré 66 demandes d'ouverture de dossiers, dont 10 émanant du CNAOP qui finalement ne concernaient pas la FAF. Nous avons donc traité 56 dossiers, d'origine à part égale entre la FAF et les

Nids de Paris. 16 personnes ont pu être reçues et 2 ont bénéficié d'un échange téléphonique avec notre psychologue. 15 dossiers ont été envoyés aux Services Adoptions des Conseils Départementaux du lieu de résidence des personnes concernées et 2 envois se sont fait en direct (absence de secret). 51% concernaient des femmes et 49% des hommes. 33% concernaient des personnes de plus de 60 ans, 41% entre 40 et 59 ans et 25% entre 39 et 18 ans. Aucun enfant mineur n'a fait de demande de consultation de son dossier d'adoption. Nous constatons que les demandes d'accès aux origines personnelles portent beaucoup plus sur une recherche du contexte dans lequel s'est déroulée la remise de l'enfant que sur l'identité des parents de naissance, même si celle-ci reste importante dans la démarche engagée

ACTIVITÉ A L'ÉTRANGER

La pandémie n'a en rien facilité la relance de l'activité de l'Association à l'international. En ce qui concerne la Chine, les autorités chinoises ont suspendu l'enregistrement des nouvelles candidatures pour des couples depuis le mois de juillet 2020. Cette mesure est toujours en vigueur jusqu'à « l'amélioration de la situation sanitaire ». A ce jour, aucune nouvelle « liste » n'a été publiée par l'autorité centrale du CCCWA : « China Center for Children's Welfare and Adoption ».

RENCONTRES PARTENARIALES

La FAF a poursuivi ses échanges avec les maternités de l'APHP et les maternités privées. Trois d'entre elles ont pu être rencontrées cette année, deux de l'APHP et une maternité privée, avec un réel intérêt manifesté pour l'alternative à l'ASE que pouvait proposer le recueil de l'enfant par l'équipe professionnelle de la FAF.

Par ailleurs, la Famille Adoptive Française a été invitée début septembre 2020 à participer à la réunion de la commission Adoption du CNPE, en présence des différents acteurs de l'Adoption en France, afin de présenter ses valeurs et son fonctionnement actuel.

2. RAPPORT MORAL

par le Président Damien O'NEILL

L'action majeure menée en 2020 a concerné la proposition de loi Limon, déposée le 30 juin à l'Assemblée Nationale, pour laquelle le gouvernement a engagé la procédure accélérée le 3 novembre, et qui a été votée le 4 décembre dernier en première lecture. Elle a été transmise au Sénat, sans précision à ce jour sur le calendrier associé.

Cette proposition aborde de nombreux sujets liés à l'Adoption. Concernant les Organismes Autorisés pour l'Adoption, elle interdit leur action en France en établissant le monopole des services de l'Aide Sociale à l'Enfance pour le recueil des enfants sur le territoire français et organise un contrôle plus étroit de leurs activités en matière d'adoption internationale. De plus, elle prive dorénavant les parents d'origine du choix de faire adopter leur enfant, en le restreignant à celui de confier leur enfant à l'ASE, le conseil de famille devenant seul décisionnaire du projet de l'enfant.

Face à ces propositions du texte, la Famille Adoptive Française s'est mobilisée. Outre la présentation en réunion du CNPE de son action depuis 75 ans et de ses valeurs, l'association a adressé des courriers à Mme Limon et au secrétaire d'Etat A. Taquet, sans qu'aucune réponse n'ait été reçue en retour. Elle a également contribué au collectif de contestation du projet de loi animé par MC Le Boursicot, réunissant notamment la FFOAA, le MASF, et EFA, qui ont rencontré les porteurs de cette proposition pour exprimer nos positions. Ce collectif a rédigé un livre blanc à destination des députés pour attirer leur attention sur ces points de la loi. A cette occasion, des contacts ont été pris avec les grands titres de la presse écrites, afin de sensibiliser plus largement l'opinion sur ces sujets.

Nous vous avons sollicité à cette occasion pour relayer ces courriers et documents à vos élus pour les sensibiliser, et nous vous en remercions vivement.

Néanmoins, malgré toutes ces actions et le soutien très actif de certains députés, la loi a été votée devant un hémicycle très vide lors d'une séance très tardive.

Les prochaines étapes concernent le passage au Sénat de cette proposition de loi, pour lesquelles nous reviendrons vers vous.

En parallèle, la pandémie et les mesures sanitaires qui s'en sont suivies nous ont contraint d'annuler notre fête annuelle de fin novembre et n'ont pas permis la sortie du film « C'est toi que j'attendais » auquel nous avons collaboré, annihilant les deux opportunités prévues de se retrouver en 2020. La vente de certains produits régionaux a cependant pu être organisée en ce début d'année 2021 pour les amateurs, ce qui a permis de garder un peu de lien entre nous. Nous espérons que la baisse des contraintes va permettre la reprise de ces rendez-vous en 2021. Nous vous communiquerons leur calendrier dès que possible.

PERSPECTIVES POUR 2021

2021 doit permettre à notre association de :

- continuer à mener l'action de la FAF en France, en continuant d'accompagner les jeunes femmes, les candidats et les personnes adoptées et de continuer de recueillir des enfants, tant que la loi nous y autorise ;
- poursuivre l'action de l'association pour faire valoir les droits de famille d'origine à choisir l'avenir de leur enfant et à choisir l'organisme par lequel il souhaite qu'il soit adopté le cas échéant, notamment en faisant mieux connaître son action et ses valeurs ;
- développer ses compétences pour l'accompagnement des projets d'accueil d'enfants à besoins spécifiques, dans le respect de l'intérêt premier de l'enfant à prendre en charge ;
- relancer son activité à l'international en faisant acte de candidature auprès de la MAI en vue d'accréditation sur un ou des pays étrangers ;
- reprendre nos actions pour reprendre nos rencontres : notre fête annuelle naturellement, mais aussi d'autres manifestations que vous suggèrerez.

Motion soumise aux votes :

Après avoir entendu le rapport moral du Président et le rapport d'activité de la Directrice, et après avoir entendu les réponses données aux questions posées, votez-vous le quitus moral au Conseil d'Administration et à son Bureau pour les actions conduites en 2020 ?

La motion est approuvée à l'unanimité, aucune abstention ni opposition n'est exprimée.

Puis le président informe avec émotion l'Assemblée du décès de Didier Guilbert le 8 février dernier. Président de l'association pendant de nombreuses années, Didier a beaucoup œuvré au développement de l'action de la Famille Adoptive Française aux côtés de Simone Chalon. Il a été un pilier de notre association, lui témoignant une fidélité sans faille par sa présence chaleureuse, attentive et encourageante. Nous adressons nos sincères pensées reconnaissantes à Evelyne, son épouse, et à leurs enfants et petits-enfants.

Enfin, le président informe du décès le 10 février dernier de Valérie Collet, jeune mère de deux enfants confiés par notre association. Nos pensées vont à Bruno son mari, leur fille Kelly et leur fils Benoit, ainsi qu'à tous leurs proches.

3. RAPPORT FINANCIER

présenté par la Trésorière Catherine Malphettes

Les comptes de l'année 2020 présentent :

- Des revenus nets des achats de marchandises pour la vente annuelle qui baissent d'environ 18.700 euros : ils passent de 158.700 euros l'an dernier à 140.100 euros en 2020,
- Un résultat déficitaire cette année de 16 900 euros contre l'équilibre l'an dernier (un léger bénéfice de 1.600 euros)

Ces résultats et variations s'expliquent principalement par :

- L'absence de notre fête annuelle en 2020, qui génère une quasi-absence de revenu de vente cette année, compensés par 40.000 euros de dons, alors que l'an dernier la vente avait fait un bénéfice de plus de 40.000 euros et avait généré des dons pour environ 10.000 euros, ce qui génère un manque à gagner de 10.000 euros ;
- Des cotisations qui baissent, qui passent de 105.300 euros à 93.000 euros, soit 12.300 de moins ;
- Des charges de personnel, incluant l'équipe au bureau et les nourrices, nets des remboursements reçus des parents adoptifs, qui augmentent légèrement de 6.000 euros (125.000 euros en 2021 contre 119.000 euros l'an dernier) ;
- Des économies sur les frais de fonctionnement, qui sont très bien maîtrisés par notre équipe, pour 6.400 euros, soit 16% de moins.

Les autres produits et charges ne varient quasiment pas, ce qui a permis de limiter la perte de l'année malgré les conditions exceptionnelles de l'activité. L'exercice se solde donc par un résultat déficitaire de 16.883 €, contre un bénéfice de 1.648 € l'an passé, que nous vous proposons d'inscrire en report à nouveau. De ce fait, les fonds associatifs à fin 2020 s'établissent à 356.203 €, essentiellement constitués d'actifs financiers disponibles pour nos projets à venir.

Motion soumise aux votes :

Après avoir entendu le rapport financier de la Trésorière, et après avoir entendues les réponses données aux questions posées, votez-vous le quitus financier au Bureau pour la gestion réalisée en 2020 ?

La motion est approuvée à l'unanimité, aucune abstention ni opposition n'est exprimée.

4. FIXATION DU MONTANT DE LA COTISATION 2021

Les montants des cotisations proposés sont inchangés par rapport à l'an passé :

Cotisation membre actif	75 euros
Cotisation membre donateur	185 euros
Cotisation membre bienfaiteur	300 euros

Motion soumise aux votes :

Votez-vous les montants proposés pour les différentes cotisations de membres ?

La motion est approuvée à l'unanimité, aucune abstention ni opposition n'est exprimée.

5. RENOUELEMENT DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

Les mandats des treize membres du Conseil d'administration ne sont pas en renouvellement en 2021. Néanmoins, deux administrateurs n'étant plus actifs, il est proposé de procéder à leur remplacement.

Afin d'assurer le renouvellement du Conseil, la candidature des membres suivants sont soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale :

- Julien Le Saux
- Gersende Guillevin

Les deux membres postulants se présentent et exposent leurs motivations pour intégrer le Conseil.

Motion soumise aux votes :

Votez-vous en faveur de la composition du Conseil d'Administration proposée, et notamment l'entrée des nouveaux administrateurs ?

La motion est approuvée à l'unanimité, aucune abstention ni opposition n'est exprimée.

6. QUESTIONS DIVERSES

Quelques questions sont soulevées par les participants et les précisions sont apportées par les membres du bureau et la Directrice.

L'Assemblée est close à 12h00.
